

# FORMATION AUXILIAIRE AMBULANCIER

IFPS Centre Hospitalier Agen-Nérac

## PRE REQUIS/ PUBLIC

Tout public titulaire d'un permis de conduire hors période probatoire conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité.

**Arrêté du 11 avril 2022** relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier : article 2

## MODALITES D'ACCES

Contactez le secrétariat par mail : [secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr](mailto:secretariat.ifps@ch-agen-nerac.fr)

Pour toute inscription merci de fournir le dossier d'inscription renseigné, téléchargeable sur le site :

[www.ifps-agen.com](http://www.ifps-agen.com).

## OBJECTIF PROFESSIONNEL

Acquérir les compétences attendues du professionnel titulaire du poste d'auxiliaire ambulancier.

## OBJECTIFS OPERATIONNELS

A l'issue de l'accompagnement le bénéficiaire sera capable :

- Identifier les principes et valeurs professionnelles
- Identifier les règles du transport sanitaire
- Etablir une démarche relationnelle envers les membres de l'équipe et les patients
- Assurer le confort de la personne accompagnée dans le respect des principes d'ergonomie et des gestes et postures adaptées lors de mobilisations, des aides à la marche, des déplacements et des portages ou brancardage
- Apporter les connaissances indispensables en hygiène : prévenir le risque infectieux et accident d'exposition au sang.
- Obtenir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2. (GSU 2)

## CONTENU

Etat clinique d'une personne

Gestes et soins d'urgence de niveau 2

Prévention du risque infectieux et accident d'exposition au sang.

Techniques préventives de manutention et règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes.

Démarche relationnelle envers les membres de l'équipe et les patients

Respecter les règles et les valeurs de la profession

Assurer la sécurité du transport sanitaire

Transmissions des informations et gestion administrative du dossier

## DUREE

**91 heures en présentiel** réparties sur l'IFPS et **70h00 en stage d'observation facultatif** dans un service hospitalier en charge du transport sanitaire ou dans une entreprise de transport.

91 heures réparties sur 13 jours décomposés en 2 semaines de 35h et une semaine de **21h : GSU 2**

*70 heures réparties sur 10 jours décomposés en 2 semaines de 35h (Stage d'observation facultatif)*

## DELAI D'ACCES

La formation sera réalisée en groupes de 20 personnes maximum.

## DATES

**Dates du stage d'observation facultatif :**

Du lundi 11 mars au vendredi 22 mars 2024

**Dates de formation :**

**09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00**

Du lundi 25 au vendredi 29 mars 2024

Du mardi 02 avril au vendredi 05 avril 2024

Du lundi 08 avril au vendredi 12 avril 2024

## METHODES ET MOYENS MOBILISES

**Modalité(s) de mise en œuvre**

Présentiel et/ou distanciel

**Moyens matériels :**

Salle équipée multimédia,

Salle de Travaux Pratiques,

Matériels ergonomiques pour mobilisation et déplacement pour personnes âgées, draps de glisse, disque de transfert,

Matériel : caisson pédagogique d'hygiène des mains.

### **Moyens humains**

Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Infirmière diplômée en hygiène

Cadre de santé formateur référent en manutention manuelle des charges et en ergonomie

### **Méthodes d'accompagnement**

Ateliers collectifs d'Analyse des Pratiques Professionnelles

Apports théoriques et pratiques

Outils dédiés à l'analyse du parcours et des objectifs - évaluation des compétences acquises

## **MODALITES D'EVALUATION**

Questionnaire d'évaluations des attentes des bénéficiaires

Questionnaire d'évaluation de fin de formation

Quizz

Evaluation écrite

## **ACCESSIBILITE – ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Locaux en rez-de-chaussée, accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Bureaux pour préserver la confidentialité lors des entretiens.

Conformément à la réglementation de la Loi du 11 février 2005 *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*, l'IFPS est en capacité de proposer des aménagements (pédagogique, technique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Le cas échéant, l'IFPS mobilisera des compétences externes (centre de ressource formation handicap nouvelle aquitaine CRFH) pour la recherche de solution.

## **COÛTS DE L'ACCOMPAGNEMENT**

**1000€ Nets de taxes par bénéficiaire**

### **Financement :**

Financement personnel.

Plan de développement des compétences, en lien avec l'employeur.

Aide individuelle à la formation pour les demandeurs d'emploi. Nous vous invitons à vous mettre en contact avec votre conseiller Pôle Emploi.

## **INDICATEURS DE RÉSULTATS**

Candidats accompagnés : information bientôt disponible en 2023

Taux de satisfaction des bénéficiaires : information bientôt disponible en 2023

## **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

**Passerelle** : sans objet

**Suites de Parcours** : formation Diplôme d'État d'Ambulancier .

**Débouchés** : Exercice en secteur hospitalier médico sociale (public ou privé), en entreprise de transports sanitaires.

## **CONTACT**

**Pour toute information administrative et handicap contacter le secrétariat.**

**Pour toute demande technique contacter, Mme Buosi, coordinatrice de l'offre de formation**

Accueil téléphonique : 05.53.77.78.00

Accueil physique : Ouverture du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00

Adresse postale : Centre Hospitalier Agen-Nérac, IFPS, Route de Villeneuve, 47913 AGEN Cedex 09

[www.ifps-agen.com](http://www.ifps-agen.com)

## **ACCÈS A L'IFPS**

**43 rue Corps Francs Pommiès, 47000, AGEN**

**Accès par la route** : Latitude : 44.2 – Longitude : 0.63333

**Accès par le bus** : Ligne 1 – Station Pompeyrie

Ligne 9 – Station Pompeyrie

